

COLLECTION VR D'AFFAUX

Fonds de Dotation
régé par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et ses décrets d'application
Récépissé de Déclaration de Création du dossier n°647
par le Préfet de Paris en date du 8 décembre 2014
Paru au Journal Officiel des Associations le 20 décembre 2014 sous le n° d'annonce 2227
Siège social : 12 place des Victoires 75002 PARIS

COMPTES EXERCICE CLOS 31.12.2020

RAPPORT D'ACTIVITE

1 – EXERCICE SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2020

2 - GENERALITES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3 - LISTE DES PERSONNES MORALES BENEFICIAIRES DES REDISTRIBUTIONS DU FONDS DE DOTATION

4 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

5 - PERSPECTIVES D'AVENIR

6 - FONCTIONNEMENT INTERNE DU FONDS

1 – EXERCICE SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2020

Le Fonds de dotation a été créé le 28 novembre 2014.

Les comptes du cinquième exercice clos le 31 décembre 2019 ont été dûment approuvés par le Conseil d'Administration en date à Paris du 31 juillet 2020, puis publiés électroniquement le 28 août au Journal Officiel et transmis par Lettre Recommandée avec Accusé Réception le 2 septembre 2020 à la Préfecture de Paris et d'Île de France (Service BEMRE sis 5, rue Leblanc - 75911 Paris Cedex 15).

Le sixième exercice clos le 31 décembre 2020 a eu une durée de douze mois.

Le Fonds de Dotation « Collection VR d'AFFAUX » a été créé en vue d'accompagner financièrement toutes les actions d'intérêt général concourant à développer, promouvoir et valoriser l'art contemporain et la création artistique sous toutes ses formes et dans tous les domaines d'expression ainsi que permettre sa diffusion auprès du plus public le plus large.

Le Fonds de Dotation s'attachera notamment à assurer la conservation et la diffusion au public de la Collection VR d'AFFAUX, la création d'un espace public consacré aux arts et à la culture. Le Fonds de Dotation s'attachera en outre à promouvoir, au travers d'actions de pédagogie, en particulier pour le jeune public, de démocratiser l'art et la culture, et de faciliter l'accès à la création artistique.

2 – GENERALITES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le Fonds de Dotation « Collection VR d'AFFAUX » a été créé en vue d'accompagner financièrement toutes les actions d'intérêt général concourant à développer, promouvoir et valoriser l'art contemporain et la création artistique sous toutes ses formes et dans tous les domaines d'expression ainsi que permettre sa diffusion auprès du plus public le plus large.

Le Fonds de Dotation s'attachera notamment à assurer la conservation et la diffusion au public de la collection VR d'AFFAUX, la création d'un espace public consacré aux arts et à la culture. Le Fonds de Dotation s'attachera en outre à promouvoir, au travers d'actions de pédagogie, en particulier pour le jeune public, de démocratiser l'art et la culture, et de faciliter l'accès à la création artistique.

Dépenses courantes :

Société de Commissariat aux Comptes REGIS GOSSAERT

672, rue des Aulnois – 59230 Saint Amand les Eaux

RCS Valenciennes Siret n° : 515 248 177

SARL au capital de 20.000 euros :

- Honoraires de Commissariat aux Comptes : 1 800 € TTC

DIDS SARL - 40, rue du Chateau d'Eau - 75010 Paris

RCS PARIS Siret n° : 493 784 029 00016 / TVA FR12493784029

SARL au capital de 7.500 euros :

- Abonnement annuel pour l'hébergement du website : 468 € TTC

VICTOIRE MINERVE SAS – 12 place des Victoires – 75002 Paris

RCS PARIS Siret n° : 815 309 166

SAS au capital de 1.000 euros :

- Loyer mensuel hors charges hors Taxe Foncière : 750 € y compris la Contribution sur les Revenus Locatifs (bail dérogatoire du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021)

Le résultat négatif de l'année 2020 de (15 573 €) correspond aux honoraires de commissariat aux comptes, au frais d'hébergement du Site Internet, à la location des bureaux et stockage ainsi qu'aux frais et charges y afférents, ainsi qu'aux amortissements.

Dotations :

Le montant total des dotations en 2020 s'élève à 102 000 €. Il est constitué de 2 donations, savoir :

- Convention de Donation à titre de Mécénat en date à Paris du 9 mai 2019 pour un versement en numéraire sur 2 exercices : 2 000 € en 2020 (faisant suite à 4 000 € de versements lors de l'exercice comptable 2019),
- Convention de Donation à titre de Mécénat en date à Paris du 15 décembre 2020 pour 100 000 € (72 500 € en œuvres d'art et 27 500 € en numéraire).

Les ressources étant supérieures à 10 000 €, le Fonds a désigné le Cabinet RG commissaire aux comptes à Avelin (59710) – 27 rue de Seclin.

Liste des actions d'intérêt général de la Collection auprès du plus public le plus large :

La crise sanitaire du COVID 19 a sérieusement entravé et limité la politique de prêt du Fonds de Dotation en 2020. Plusieurs projets de prêts n'ont pu aboutir dans le contexte de fermetures répétées des Musées et Centres d'Art.

Depuis 2016, trois œuvres restent néanmoins toujours prêtées par la Collection VR d'AFFAUX et sont exposée à "Les Bains Paris", Luxury Hôtel, Restaurant, Bar & Nightclub, 7 rue Bourg l'Abbé, Paris 75003 (France) dans le cadre d'un commissariat d'exposition de Jérôme Pauchant, savoir :

- une œuvre de Quentin Lefranc - Toile(s) au plafond (carré, rond, triangle, croix), 2018 ;
- 2 œuvres de Kevin Rouillard, savoir (i) Sans titre, sable et plâtre, 7 rue Bourg l'Abbé, 2018 et (ii) Sans titre 2, verre et béton, 7 rue Bourg l'Abbé, 2015.

L'œuvre dénommée « My new job », 2007 - Bad taste (Acrylique sur papier marouflé sur toile, Dimensions 140 x 90 cm et Numéro d'inventaire VRA68) a été prêtée à la Kunsthalle de Giessen (Allemagne) à partir du 7 mars 2020 puis prolongée jusqu'au 31 juillet 2020 (Exposition "With my voice I'm calling you") afin de gagner en visibilité suite au confinement sanitaire.

3 – LISTE DES PERSONNES MORALES BENEFICIAIRES DES REDISTRIBUTIONS DU FONDS DE DOTATION

A Kevin ROUILLARD, artiste né en 1989, diplômé en 2015 de l'Ecole Nationale Supérieur des Beaux-Arts de Paris, à hauteur de 2 000 € :

Soutien à la jeune création = janvier 2020 : 500 €

Soutien à la jeune création = février 2020 : 500 €

Soutien à la jeune création = mars 2020 : 500 €

Soutien à la jeune création = avril 2020 : 500 €

4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture.

5 – PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Fonds poursuivra l'enrichissement de la Collection en soutenant d'autres artistes contemporains et accompagnera d'autres actions permettant de valoriser l'art et la création artistique sur les prochains exercices, notamment en poursuivant une politique active de Prêts.

6 – FONCTIONNEMENT INTERNE DU FONDS

Conseil d'Administration :

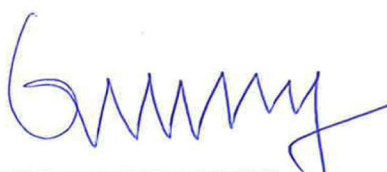
Le Conseil d'Administration est composé de trois Administrateurs :

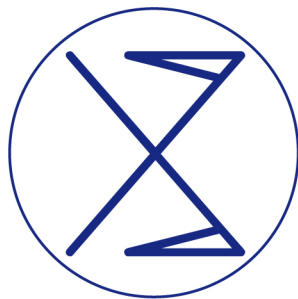
- M. Vincent REBILLARD, né le 21 mai 1969 à Montluçon (03)
- M. Emmanuel POULET, né le 25 novembre 1979 à Montluçon (03)
- Mme Coralie PASCAL-SUISSE, épouse REBILLARD, née le 7 avril 1971 à Lyon (69)

Comité d'Investissement Consultatif :

Le Conseil d'administration a décidé en 2020 de ne pas nommer pour le moment de Comité d'Investissement.

Le Président du Conseil d'Administration
M. Vincent REBILLARD





COLLECTION VR D'AFFAUX

Fonds de Dotation
régis par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et ses décrets d'application
Récépissé de Déclaration de Création du dossier n°647
par le Préfet de Paris en date du 8 décembre 2014
Paru au Journal Officiel des Associations le 20 décembre 2014 sous le n° d'annonce 2227
Siège social : 12 place des Victoires 75002 PARIS

COMPTES EXERCICE CLOS 31.12.2020 ----- ANNEXE

1 – PREAMBULE

2 – COMPTES ANNUELS

- **Attestation d'Expert-Comptable**
- **Bilan**
- **Bilan détaillé**
- **Compte de résultat**
- **Compte de résultat détaillé**
- **Soldes intermédiaires de gestion**
- **Soldes intermédiaires de gestion détaillés**
- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le bilan**

3 - LISTE DES PERSONNES MORALES BENEFICIAIRES DES REDISTRIBUTIONS DU FONDS DE DOTATION

4 - LISTE DES ŒUVRES D'ART PROPRIETE DU FONDS DE DOTATION et INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX DOTATIONS

Pour copie certifiée conforme
M. Vincent REBILLARD, Président du Conseil d'administration

1 - PREAMBULE

1.1 – Exercice social au 31/12/2020

Le Fonds de dotation a été créé le 28 novembre 2014.

Les comptes du cinquième exercice clos le 31 décembre 2019 ont été dûment approuvés par le Conseil d'Administration en date à Paris du 31 juillet 2020, puis publiés électroniquement le 28 août au Journal Officiel et transmis par Lettre Recommandée avec Accusé Réception le 2 septembre 2020 à la Préfecture de Paris et d'Ile de France (Service BEMRE sis 5, rue Leblanc - 75911 Paris Cedex 15).

Le sixième exercice clos le 31 décembre 2020 a eu une durée de douze mois.

Le Fonds de Dotation « Collection VR d'AFFAUX » a été créé en vue d'accompagner financièrement toutes les actions d'intérêt général concourant à développer, promouvoir et valoriser l'art contemporain et la création artistique sous toutes ses formes et dans tous les domaines d'expression ainsi que permettre sa diffusion auprès du plus public le plus large.

Le Fonds de Dotation s'attachera notamment à assurer la conservation et la diffusion au public de la Collection VR d'AFFAUX, la création d'un espace public consacré aux arts et à la culture. Le Fonds de Dotation s'attachera en outre à promouvoir, au travers d'actions de pédagogie, en particulier pour le jeune public, de démocratiser l'art et la culture, et de faciliter l'accès à la création artistique.

1.2 – Informations complémentaires

Le montant total des dotations en 2020 s'élève à 102 000 €. Il est constitué de 2 donations, savoir :

- Convention de Donation à titre de Mécénat en date à Paris du 9 mai 2019 pour un versement en numéraire sur 2 exercices : 2 000 € en 2020 (faisant suite à 4 000 € de versements lors de l'exercice comptable 2019),
- Convention de Donation à titre de Mécénat en date à Paris du 15 décembre 2020 pour 100 000 € (72 500 € en œuvres d'art et 27 500 € en numéraire).

Les ressources étant supérieures à 10 000 €, le Fonds a désigné Régis GOSSAERT commissaire aux comptes à Saint Amand les Eaux (59230) – 672 rue des Aulnois.

Le résultat négatif de l'année 2020 de (15 573 €) correspond aux honoraires de commissariat aux comptes, au frais d'hébergement du Site Internet, à la location des bureaux et stockage ainsi qu'aux frais et charges y afférents, ainsi qu'aux amortissements.

1.3 – Evènements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture.

2 – COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

COLLECTION VR D AFFAUX

12 place DES VICTOIRES

75002 PARIS

CabinetLoyez
Audit, conseil, expertise

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes
inscrit au tableau de l'ordre de LILLE

235 boulevard CLEMENCEAU - BP 44002
59704 MARCQ EN BAROEUL Cedex

Tél. 03 20 45 85 85

Fax. 03 20 45 90 10

Courriel. contact@cabinetloyez.fr

Siret : 502 186 406 00018

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Attestation d'Expert Comptable	3
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	9
<i>Règles et méthodes comptables</i>	10
<i>Notes sur le bilan</i>	12
2. Détail des comptes	15
Bilan détaillé	17
Bilan détaillé	19
Compte de résultat détaillé	21
Compte de résultat détaillé	23
3. Autres informations	25
Liste simplifiée des immobilisations	27
Journal centralisateur par période	28
Balance générale	30
4. Liasse fiscale	31

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association COLLECTION VR D AFFAUX relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	772 883
Total des ressources	
Résultat net comptable (Déficit)	-15 753

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MARCQ EN BAROEUL Cedex
Le 30/07/2021

G. LOYEZ

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 400	8 400		1 347
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	755 036		755 036	682 536
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	763 436	8 400	755 036	683 883
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	17 847		17 847	2 753
Charges constatées d'avance				
Total II	17 847		17 847	2 753
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations (
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	781 283	8 400	772 883	686 637

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	822 536	720 536
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	822 536	720 536
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-82 075	-60 609
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 753	-21 466
Situation nette (sous-total)	724 708	638 462
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	724 708	638 462
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800	1 800
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	875	875
Produits constatés d'avance		
Total IV	2 675	2 675
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	727 383	641 137

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations						
Ventes de biens et de services						
Ventes de biens						
Ventes de prestations services						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploita						
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. co						
Ressources liées à la générosité du public						
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts						
Utilisation des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I						
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	14 410		19 812		-5 402	-27,27
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépr	1 347		1 680		-333	-19,82
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges						
Total II	15 757		21 492		-5 735	-26,69
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-15 757		-21 492		5 735	-26,69
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de						
Autres intérêts et produits assimilés	4		28		-24	-86,54
Repr./ provisions, dépréciations et transfer						
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob. d						
Total III	4		28		-24	-86,54
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et						
Intérêts et charges assillées			2		-1	-83,23
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. d						
Total IV			2		-1	-83,23
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	4		26		-23	-86,74
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II	-15 753		-21 466		5 712	-26,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion						

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Sur opérations en capital						
Reprises provisions, dép., et transferts de						
Total V						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, aux dépréciations et						
Total VI						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VI)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	4		28		-24	-86,50
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI)	15 757		21 494		-5 737	-26,69
EXCEDENT OU DEFICIT	-15 753		-21 466		5 712	-26,61
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : COLLECTION VR D AFFAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 772 883 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 15 753 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/07/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 400			8 400
Immobilisations incorporelles	8 400			8 400
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers	682 536	72 500		755 036
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	682 536	72 500		755 036
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	690 936	72 500		763 436

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 053	1 347		8 400
Immobilisations incorporelles	7 053	1 347		8 400
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	7 053	1 347		8 400

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 675 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800	1 800		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	875	875		
Produits constatés d'avance				
Total	2 675	2 675		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 800
Total	1 800

3 – LISTE DES PERSONNES MORALES BENEFICIAIRES DES REDISTRIBUTIONS DU FONDS DE DOTATION

A Kevin ROUILLARD, artiste né en 1989, diplômé en 2015 de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris, à hauteur de 2 000 € :

Soutien à la jeune création = janvier 2020 : 500 €

Soutien à la jeune création = février 2020 : 500 €

Soutien à la jeune création = mars 2020 : 500 €

Soutien à la jeune création = avril 2020 : 500 €

4 - LISTE DES ŒUVRES D'ART PROPRIETE DU FONDS DE DOTATION

Au 31 décembre 2020, la Collection VR d'AFFAUX est propriétaire de 17 œuvres contemporaines supplémentaires inventoriées sous les numéros 101 à 108 au titre de la Collection initiée depuis 2014 et de MAB1 à MAB8 pour le Fonds spécialement dédié à l'artiste Marcel BASCOULARD, savoir :

101. "Vestige du Grand Mur", 2020, panneaux en métal de Kevin ROUILLARD
 102. "Méduse (2)", 2019, Toile de parachute, grille en fer (nid de poule), gilet de sauvetage, tendeur, ampoule, système électrique, de Sergio VERASTEGUI
 103. "Air", 2015, Collage papier, peinture en spray et acrylique sur toile de Terencio GONZALEZ
 104. "Conversation avec Jules interrompue", 2020, Oil on canvas de Madeleine ROGER-LACAN
 105. "Fête n°65", 2014, aquarelle sur papier de Thomas LEVY LASNE
 106. Sans titre, 2020, Acrylique et polyuréthane sur toile de Mario PICARDO
 107. "Coexister 7", 2020, Encre sur papier, perforations et fils d'Odonchimeg DAVAADORJ
 108. "Amare (Triade)", 2018, Techniques mixtes sur toile de Cecilia GRANARA
 109. "L'Etreinte IV", 2020, huile sur toile, de Christine SAFA
- MAB1. Photo de Marcel BASCOULARD PRISE LE 3 SEPTEMBRE 44 A 4H 1/2, 1944, TIRAGE GÉLATINO-ARGENTIQUE D'ÉPOQUE, 9 × 6,4 CM
 - MAB2. Photo de Marcel BASCOULARD POSE 4, 14 MAI 58, 1958, TIRAGE GÉLATINO-ARGENTIQUE D'ÉPOQUE, 10,5 × 7,7 CM
 - MAB3. Photo de Marcel BASCOULARD POSE 3, 29 MAI 58, 1958, TIRAGE GÉLATINO-ARGENTIQUE D'ÉPOQUE, 10,5 × 8 CM

- MAB4. Photo de Marcel BASCOULARD POSE 3, 24 AOUT 67, 1967, TIRAGE COULEUR GÉLATINO-ARGENTIQUE D'ÉPOQUE, 13 × 9 CM
- MAB5. Photo de Marcel BASCOULARD POSE 7, 9 JUILLET 71, 1971, TIRAGE GÉLATINO-ARGENTIQUE D'ÉPOQUE, 12,5 × 8,9 CM (environ)
- MAB6. Photo de Marcel BASCOULARD POSE 7, 18 OCTOBRE 71, 1971, TIRAGE GÉLATINO-ARGENTIQUE D'ÉPOQUE, 12,5 × 8,9 CM (environ)
- MAB7. DESSIN ABSTRAIT de Marcel BASCOULARD LE 23 OCT 73, ENCRE SUR PAPIER, 31,6 × 24,3 CM
- MAB8. DESSIN ABSTRAIT LE 24 AOUT 76 VERS 10H – 11H SOIR, UN PEU MOD LE 26 AOUT 76 VERS 6H SOIR, 1976, ENCRE SUR PAPIER, 29,7 × 20 CM

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

COLLECTION VR D’AFFAUX

Fonds de dotation

Siège social : 12 Place des victoires

75002 PARIS

*_*_*_*_*_*

Ce rapport contient 14 pages.

Aux membres du Conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation COLLECTION VR D'AFFAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise en application à compter du 1^{er} janvier 2020 du règlement comptable N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe précise les changements de méthode comptables intervenus au cours de l'exercice en application du règlement ANC N° 2018-06 : nos travaux ont consisté à nous assurer que le traitement comptable de ce changement est correct et que la présentation qui en est faite est appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation

s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avclin, le 29 juin 2021

Le commissaire aux Comptes
CABINET RG



Nicolas ZOWEZAK

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 400	8 400		1 347
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	755 036		755 036	682 536
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	763 436	8 400	755 036	683 883
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	17 847		17 847	2 753
Charges constatées d'avance				
Total II	17 847		17 847	2 753
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations (
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	781 283	8 400	772 883	686 637



Bilan

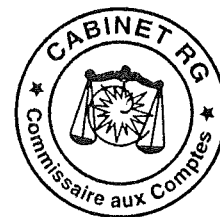
	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	822 536	720 536
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	822 536	720 536
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-82 075	-60 609
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 753	-21 466
Situation nette (sous-total)	724 708	638 462
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	724 708	638 462
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800	1 800
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	875	875
Produits constatés d'avance		
Total IV	2 675	2 675
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	727 383	641 137

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations						
Ventes de biens et de services						
Ventes de biens						
Ventes de prestations services						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploita						
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. co						
Ressources liées à la générosité du public						
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts						
Utilisation des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I						
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	14 410		19 812		-5 402	-27,27
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépr	1 347		1 680		-333	-19,82
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges						
Total II	15 757		21 492		-5 735	-26,69
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-15 757		-21 492		5 735	-26,69
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de						
Autres intérêts et produits assimilés	4		28		-24	-86,54
Repr./ provisions, dépréciations et transfer						
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob. d						
Total III	4		28		-24	-86,54
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et						
Intérêts et charges assililées			2		-1	-83,23
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. d						
Total IV			2		-1	-83,23
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	4		26		-23	-86,74
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	-15 753		-21 466		5 712	-26,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion						

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Sur opérations en capital						
Reprises provisions, dép., et transferts de						
Total V						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, aux dépréciations et						
Total VI						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VI)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	4		28		-24	-86,50
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI	15 757		21 494		-5 737	-26,69
EXCEDENT OU DEFICIT	-15 753		-21 466		5 712	-26,61
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : COLLECTION VR D AFFAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 772 883 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 15 753 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/07/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 400			8 400
Immobilisations incorporelles	8 400			8 400
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers	682 536	72 500		755 036
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	682 536	72 500		755 036
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	690 936	72 500		763 436

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 053	1 347		8 400
Immobilisations incorporelles	7 053	1 347		8 400
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	7 053	1 347		8 400

Dettes

Notes sur le bilan

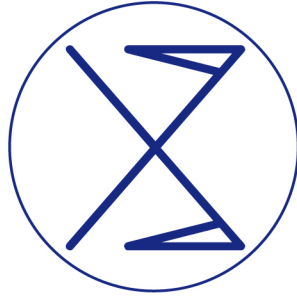
Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 675 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800	1 800		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	875	875		
Produits constatés d'avance				
Total	2 675	2 675		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 800
Total	1 800



COLLECTION VR D'AFFAUX

Fonds de Dotation
régis par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et ses décrets d'application
Récépissé de Déclaration de Création du dossier n°647
par le Préfet de Paris en date du 8 décembre 2014
Paru au Journal Officiel des Associations le 20 décembre 2014 sous le n° d'annonce 2227
Siège social : 12 place des Victoires 75002 PARIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, à vingt heures trente, les administrateurs du Fonds de Dotation Collection VR d'AFFAUX se sont réunis au siège social.

Les administrateurs du Fonds de Dotation Collection VR d'Affaux se sont réunis, au siège social, sur convocation de leur Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Examen du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Quitus au Président,
- Pouvoir en vue des formalités,
- Question diverses.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Vincent REBILLARD, Fondateur Historique et Président,
- Monsieur Emmanuel POULET, Trésorier,
- Madame Coralie PASCAL-SUISSE, Secrétaire-Général.

La séance est présidée Monsieur Vincent REBILLARD, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Emmanuel POULET en assure le secrétariat.

Le Cabinet RG, Commissaire aux comptes titulaire du Fonds de Dotation, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le présent Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour. Le Cabinet RG, Commissaire aux comptes, a adressé son Rapport daté du 29 juin 2021.

I – EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, de l'inventaire, du bilan et l'annexe, du compte de résultat, ainsi que du rapport d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil prend acte que les comptes annuels qui lui sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Puis le Conseil procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

II – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ET DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Connaissance prise des comptes de l'exercice, du rapport d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport d'activité, approuve ces rapports dans leur intégralité, ainsi que les comptes sociaux annuels faisant ressortir une perte de 15 573 euros.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Président, décide, à l'unanimité, d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (15 573) euros en totalité au compte « report à nouveau », qui, après affectation, deviendra débiteur d'un même montant.

III – QUITUS AU PRESIDENT

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'administration donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

IV – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

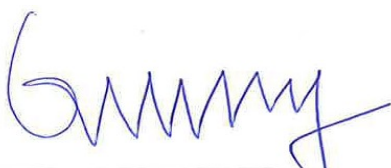
Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

CLOTURE

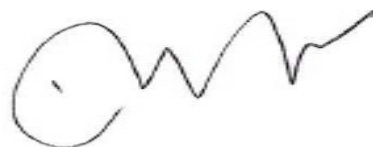
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président

Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Gummy'.

Le Secrétaire

Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ow'.